Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/6783

8.11.2024

DÉCISION DU CONSEIL

du 5 novembre 2024

portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Pologne

(C/2024/6783)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) nº 1365/75 du Conseil [1], et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

(1) Par décision du 28 mars 2023 [2], le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2027.

(2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des organisations syndicales d'employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Katarzyna SIEMIENKIEWICZ.

(3) L'organisation d'employeurs BusinessEurope a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Szymon WITKOWSKI est nommé suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de Mme Katarzyna SIEMIENKIEWICZ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 5 novembre 2024.

Par le Conseil

Le président

VARGA M.

---

[1] JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

[2] Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour (Eurofound) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 23).